

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 25 novembre 2022, au lieu habituel, à 20h00****Date de la convocation : 18 novembre 2022****Président de séance : M. André BRIVADIS**
Maire,**Nombre de conseillers**

- en exercice :	13
- présents :	12
- votants :	13
- absents :	0

Liste des membres : M. BRIVADIS André, Maire, M GIBERT Stéphane, M. LAVERROUX Yannick, M BLANCHEFORT Fabien, Mme SAVINEL Armelle, Adjoint, M. PHILBEE Paul, M. FAIVRE Thierry, M. MARION Olivier, M PHILIPON Pierre, M. VIALANEIX Bernard, Mme SCIORTINO Pascale, M. SPECEL Gérard.

Procuration :

M. WENGER Stéphane a donné procuration à M. BRIVADIS André

Secrétaire de séance : M. VIALANEIX Bernard**2022 – 82 Demande de subvention DETR 2023**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les voiries communales des hameaux de Baffour, des Chaloux d'Arfeuilles et de la Pénide sont en très mauvais état et que l'aménagement de celles-ci doivent être réalisées.

Le coût global de ces travaux serait d'environ 140 334 € H.T.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'inscrire ces travaux pour la demande de DETR 2023 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Après en avoir délibéré et voté 11 voix « pour » 2 voix « abstention », le conseil municipal décide :

- De réaliser ces travaux pour un montant de 140 334 € HT.
- De solliciter une subvention DETR 2023 à hauteur de 30 % et un bonus écologique de 10 %

- Proposer le plan de financement suivant :

Coût des travaux :	140 334,00 €
Subvention DETR à 30 % :	42 100,20 €
Bonus écologique 10% :	14 033,40 €
Fonds libres de la commune ou emprunt	84 200,40 €

AR Prefecture

043-214300485-20221125-D_82_BIS_2022-DE
Reçu le 01/12/2022

2022 – 82

- Dit que ces travaux seront réalisés au printemps 2023 et inscrits sur le budget communal 2023,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour mener à bien ces travaux.

Le Maire
André BRIVADIS



Le secrétaire de séance

